

29 mai 2015 : il y a 10 ans, 55% des électeurs votaient non au référendum sur la Constitution européenne



IL Y A 10 ANS, 55% DES FRANÇAIS REJETAIENT LA « CONSTITUTION EUROPÉENNE »

Il y a 10 ans jour pour jour, le 29 mai 2005, 55% des électeurs français (54,87% exactement) votaient non au référendum sur le projet de traité dit "de Constitution européenne".

En ce 10ème anniversaire, il est intéressant – et poignant – de revoir l'annonce faite à la télévision française de cette victoire sans appel du Non et les scènes de liesse qui s'ensuivirent chez les partisans du Non :

LA MASCARADE DU « TRAITÉ DE LISBONNE »

Comme on le sait, ce Non massif fut ensuite considéré comme nul et non avvenu par les dictateurs de la prétendue « construction européenne ».

Nicolas Sarkozy, en pleine connivence avec François Hollande et les principaux dirigeants du PS, du MODEM et de EELV, décidèrent de soutenir et de signer le traité de Lisbonne qui reprend la quasi-intégralité du projet de « Constitution européenne » rejeté par le peuple souverain.

Dans un article du journal *Le Monde* intitulé « *La boîte à outils du traité de Lisbonne* » et daté du 26 octobre 2007, Valéry Giscard d'Estaing résuma en effet le traité de Lisbonne en ces termes :



« Les juristes n'ont pas proposé d'innovations. Ils sont partis du texte du traité constitutionnel, dont ils ont fait éclater les éléments, un par un, en les renvoyant, par voie d'amendements aux deux traités existants de Rome (1957) et de Maastricht (1992). Le traité de Lisbonne se présente ainsi comme un catalogue d'amendements aux traités antérieurs. Il est illisible pour les citoyens, qui doivent constamment se reporter aux textes des traités de Rome et de Maastricht, auxquels s'appliquent ces amendements. Voilà pour la forme.

*Si l'on en vient maintenant au contenu, le résultat est que **les propositions institutionnelles du traité constitutionnel — les seules qui comptaient pour les conventionnels — se retrouvent intégralement dans le traité de Lisbonne, mais dans un ordre différent, et insérés dans les traités antérieurs.***(...)

La conclusion vient d'elle-même à l'esprit. Dans le traité de Lisbonne, rédigé exclusivement à partir du projet de traité constitutionnel, les outils sont exactement les mêmes. Seul l'ordre a été changé dans la boîte à outils. La boîte, elle-même, a été redécorée, en utilisant un modèle ancien, qui comporte trois casiers dans lesquels il faut fouiller pour trouver ce que l'on cherche. »

Valéry Giscard d'Estaing - 26 octobre 2007

Cette mascarade ayant été conçue et approuvée par Nicolas Sarkozy et les principaux dirigeants de l'UMP, François Hollande et les principaux dirigeants du PS, du MODEM et de EELV, ceux-ci firent ainsi ratifier ce traité de Lisbonne dans le dos des Français.

La révision de la Constitution française, rendue nécessaire par la ratification de ce traité, fut effectuée par la voie du Congrès, réuni à Versailles, le 4 février 2008.

La ratification du traité lui-même fut ensuite adoptée par la voie parlementaire le 8 février 2008.



Signature du nouveau traité à Lisbonne le 13 décembre 2007 entre les vingt-sept États membres de l'Union européenne.

UNE PROCÉDURE CONSTITUTIONNELLEMENT LICITE, MAIS UNE FORFAITURE POLITIQUE

La procédure utilisée par l'UMP, le PS, le MODEM et EELV pour faire ratifier un traité que le peuple français avait rejeté à 55% n'a pas formellement violé la Constitution française puisque notre Loi fondamentale n'interdit pas, hélas, qu'un texte rejeté par référendum puisse ensuite être adopté par les parlementaires.

Cependant, si la procédure utilisée ne fut pas juridiquement et constitutionnellement illégale, elle constitua une véritable forfaiture d'un point de vue politique et moral.

Depuis le 8 février 2008, les européistes français ont jeté le masque et sont apparus en pleine lumière pour ce qu'ils sont : des collabos de l'empire euro-atlantiste, des apprentis dictateurs qui conduisent la France à la ruine et à la soumission à l'étranger, et cela contre la volonté profonde du peuple français.

Du reste, ils ont décidé de ne plus modifier les traités, sauf contrainte réellement insurmontable, et de tout faire pour ne plus organiser de référendums sur la question européenne.

Depuis le 8 février 2008, la prétendue « construction européenne » a ainsi perdu toute légitimité. Depuis ce jour, la France est devenue un bateau ivre, dirigé par des dictateurs qui osent se présenter comme des démocrates, mais qui violent continûment la volonté populaire, et qui nous conduisent collectivement au désastre.



CONCLUSION : LES EURODICTATEURS SERONT BALAYÉS PAR L'HISTOIRE

Mais, comme le dit la sagesse populaire, ceux qui commettent le Mal « ne l'emportent pas au Paradis ». Il y a une justice immanente.

L'Histoire nous enseigne que les forfaitures politiques et le viol du souhait profond des peuples ne résistent jamais à l'épreuve du temps.

En considérant le vote de 55% des Français comme nul et non avenu, les européistes ont cru triompher... Ils ont en fait signé l'arrêt de mort inéluctable de la prétendue « construction européenne ».

Car le divorce entre les européistes et le peuple français est désormais irrémédiable et consommé.

Que ce soit dans 1 an, 5 ans ou 20 ans, le projet de « construction européenne » s'effondrera car les peuples ont compris qu'il n'était qu'une tyrannie.

C'est à coup sûr ce qu'enseigneront les historiens d'ici un siècle ou deux, lorsque le tumulte des événements et la fureur des passions auront été dissipés par le flot implacable et majestueux de l'Histoire.

François Asselineau